



016-251602595-20190618-POINT06-DE Regu le 21/06/2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 18 juin 2019

Point 06/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le dix-huit juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation: 4 juin 2019.

<u>Membres présents</u>: Messieurs François Bonneau, Didier Villat, Philippe Bouty, Xavier Bonnefont, Jean-François Dauré et William Jacquillard.

Mesdames Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Annette Feuillade, Catherine Parent, Florence Pechevis et Elisabeth Lasbugues.

<u>Membres absents ou excusés</u>: Messieurs François Nebout, Samuel Cazenave, Jacques Chabot, Jean-Hubert Lelièvre, Mathieu Hazouard et Daniel Sauvaitre.

Mesdames Martine Pinville et Fabienne Godichaud.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

<u>Membres consultatifs absents excusés</u>: Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch. Madame Cécile François.

<u>Objet</u>: Compte – rendu des délégations d'attributions du comité syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

Par délibération n° 26 du 2 juin 2015 et n° 26 du 19 juin 2018, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

| DATE DE LA DECISION | BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S) | OBJET DE LA DECISION |
|------------------------|--|--|
| | ASSOCIATION MUSIQUES METISSES | Dans le cadre de la 44 ^{ème} édition du festival : |
| 12/03/2019 | | Convention pour la mise à disposition des locaux et du mobilier des 1^{er} et 2^{ème} étages de la Maison Alsacienne au 2, rue de la Charente à Angoulême, respectivement à usage de salle de presse et de loge pour les artistes. |

| | | AR PREFECTURE |
|------------|---|--|
| 08/04/2019 | | Convention2516002565-201300618dBpD6T06+DEdu hall |
| | | com runs de deux sales et de mobiliers dans les |
| | | sécurité, lieu d'expositions et de vente (disques), |
| | | plateau radio et sites de stockage. |
| 03/05/2019 | | Convention d'occupation précaire et révocable du |
| | | domaine public – Emplacements sur le parvis et aux |
| | | alentours (jardins et parkings) des Chais Magelis, en |
| | | vue de l'installation de la scène, des régies, des billetteries, des lieux de boisson et de restauration et |
| | | de l'organisation des stationnements à proximité. |
| | | Pour les trois conventions : |
| | | Occupation du 30 mai au 2 juin pour le 1er étage de la |
| | | Maison Alsacienne, et du 20 mai au 5 juin pour tous les autres sites. |
| | | Contrat de téléphonie, internet et autres prestations, |
| | | assurance, nettoyage et surveillance des sites à charge |
| | | du preneur, de même que la négociation de conventions parallèles avec la Ville, le Département et |
| | | la Région pour les autres espaces occupés. |
| 11 | | Mise à disposition consentie à titre gratuit, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni |
| | | de remboursement des diverses consommations. Mises |
| | | à disposition valorisées à 23 800 €. |
| | | |
| | | Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM |
| | | ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou |
| | | atrium et/ou salles de réunion et/ou salles |
| | | d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre |
| | | gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions |
| | | pour charges, ni de remboursement des diverses |
| | | consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. |
| | | Occupation aux dates suivantes : |
| 12/03/2019 | CONSEIL REGIONAL NOUVELLE | - le 22 mars 2019 pour une journée |
| 1270372013 | AQUITAINE | d'information/échanges « Culture et Numérique en |
| | | Nouvelle-Aquitaine » organisée par le Pôle |
| | | Education et Citoyenneté ; |
| 12 et | | - les 26 mars et 2 avril 2019 pour des réunions du Pôle |
| 28/03/2019 | | DATAR; |
| 14/05/2019 | | - le 14 mai 2019 pour une réunion de la DREAL ; |
| | | |
| 12/03/2019 | ASSOCIATION RESEAU DES | - le 13 mars 2019 pour une conférence sur le thème |
| | PROFESSIONNELS DU NUMERIQUES | « Du gaming à l'industrie ». |
| | | |
| 19/04/2019 | GRANDANGOULEME | - le 30 avril 2019 pour une projection dans le cadre du |
| | | Parcours d'éducation artistique et culturelle du Grand Angoulême. |
| | | Grand Angodierne. |
| 14/05/2019 | CLUSTER ECO HABITAT | - le 14 mai 2019 pour une réunion. |
| | | |
| · | I The same of the | 1 |

| | | AR PREFECTURE |
|--------------------------------|--|--|
| 14/03/2019 | SCUB | Avenant 016-251602595-201606167-0018T06-061gné le 14 déce n Bres 2007 2006-00166ser l'hébergement d'une |
| | | 3ème société. |
| 20/03/2019 | SCHMUBY PRODUCTIONS | Bail commercial pour la mise à disposition de locaux au 1er étage (à gauche) du 97, rue de Bordeaux à Angoulême, à compter du 1er avril 2019. Bien de 61 m² destiné à accueillir notamment les activités de production audiovisuelle du preneur. Loyer mensuel de 559.17€ HT (révisable annuellement). Dépôt de garantie de 671€. Remboursement au propriétaire de la taxe foncière et versement d'un montant mensuel de 90 € HT de provisions pour charges (régularisables annuellement). Ouverture et fermeture de compteurs, abonnements et consommations des fluides et autres, nettoyage et surveillance des locaux, et assurance, notamment à la charge de l'occupant. |
| 22/03/2019 | ASSOCIATION ACTION ANGOULEME JV | Attribution d'un soutien financier de 4 000 € pour l'organisation de la manifestation « Festival des Jeux d'Angoulême » les 13 et 14 avril 2019 aux Ateliers Magelis. |
| 28/03/2019 | ASSOCIATION POUR LE RESEAU DES ECOLES FRANCAISES DE CINEMA D'ANIMATION (RECA) | Attribution d'un soutien financier de 1 500 € au titre de l'année 2019. |
| 18/04/2019 | ALPHABET STAND SERVICES | Avenant n° 1 au marché n° 2017/012 pour la conception, la scénarisation, le montage, le démontage et le stockage du stand installé au MIFA 2019 – Plusvalue en tranche optionnelle n° 1 de 300 € HT. |
| 30/04/2019 | ASSOCIATION STIMULI | Attribution d'un soutien financier de 1 000 € pour l'organisation d'un colloque « Telling science drawing science » du 15 au 17 mai 2019. |
| 02/05/2019 Et 21/05/2019 | DEPARTEMENT DE LA CHARENTE | Bail commercial pour la mise à disposition — au SMPI MAGELIS - de locaux de bureaux et de 50% des places de stationnement au 3, rue de la Charente à Angoulême, pour une durée de 3/6/9 ans à compter du 1 ^{er} juillet 2019. Bien destiné à accueillir le siège social du Pôle Image. Loyer annuel de 30 690 € HT, avec clause d'échelle mobile. Compte-tenu des travaux pris en charge par le preneur, loyer annuel indexé de 10% [3 096 € HT] demandé au preneur jusqu'à concurrence des travaux. Ouverture et fermeture de compteurs, abonnements et consommations des fluides et autres, nettoyage et surveillance des locaux, et assurance, notamment à la charge du preneur. |
| 13/05/2019 | ART CULTURE & EQUITE ATELIER DU MARQUIS DE CROCOGOULE LE BOUC PAPITOU PASSERELLE IMAGES COLLECTIF LES HIBOUX | Attribution d'un soutien financier au titre de l'année 2019 aux associations suivantes : - 1000 €; - 5000 €; - 2000 €; - 2000 €; - 3000 €. |

| | | AR PREFECTURE |
|------------|--|---|
| 13/05/2019 | ASSOCIATION RESEAU DES PROFESSIONNELS DU NUMERIQUES | Attribut de l'année les actions de communication menées sur Angoulême et invitations des représentants |
| | | de Magelis sur les différents évènements conduits par le SPN. |
| 15/05/2019 | SOCIETE EASY DRIVER | Convention précaire pour la mise à disposition d'un jardin et de locaux de bureaux au rez de chaussée et 1 ^{er} étage du 197, rue de Bordeaux à Angoulême, pour une durée de 23 mois à compter du 1 ^{er} juin 2019. Bien de 290 m² destiné à accueillir les activités tertiaires de l'occupant, liées à la programmation informatique. Redevance mensuelle de 830 € HT (révisable annuellement). Dépôt de garantie conservé de la première occupation. Remboursement au propriétaire de la taxe foncière et versement d'un montant mensuel de 5€ HT de provisions pour charges (régularisables annuellement). Ouverture et fermeture de compteurs, abonnements et consommations des fluides et autres, nettoyage et surveillance des locaux, et assurance, notamment à la charge de l'occupant. |
| 16/05/2019 | CIBDI | Convention pour la mise à disposition de la salle 8.2 (salle « photo de famille ») dans les Studios Paradis, du 20 mai au 12 juillet 2019, pour le stockage des éléments démontés de l'exposition Futuropolis. Convention à titre gratuit. Accès limité du preneur à la zone compte-tenu du système de sécurité. Nettoyage et assurance du local notamment à la charge du preneur. |
| 17/05/2019 | ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE L'IMAGE | Attribution d'un soutien financier de 3 000 € pour la mise en œuvre de différentes actions sur l'année 2019 et notamment l'organisation des 24 heures de la création, l'édition d'une nouvelle revue étudiante (la chaussette), et la mise en place de conférences communes et d'évènement festifs |

Les membres du Comité Syndical donnent acte - à l'unanimité (12 présents / 12 votants / 12 voix « pour ») - à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire du fait de sa publication le 21 juin 2019 et de sa transmission au représentant de l'Etat le 21 juin 2019 (Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 21 juin 2019

Signé: Le Président

François BONNEAU Président du Pôle Image Magelis